



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2022

#### **1° Réforme sur la modalité de publicité des actes:**

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Cependant, les communes de moins de 3500 habitants peuvent y déroger. Pour ce faire, elles peuvent choisir, les modalités de publicité des actes suivantes :

- soit par affichage
- soit par publication sur papier
- soit par publication sous forme électronique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la continuité dans la modalité de publicité de ses actes, à savoir, par publication sur papier.

#### **2° Demande de subvention au titre du CDAS 2022:**

Face à la conjoncture actuelle sur la hausse des prix des matériaux, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de solliciter une nouvelle demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, pour l'aménagement d'un parking avec branchement au réseau d'assainissement, à côté de l'ancienne école de Brécorens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à cette nouvelle demande.

#### **3° Attribution d'un nouvel emplacement pour taxi:**

Suite à une demande déposée en Mairie, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'un deuxième emplacement Taxi sur la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette attribution et charge Monsieur le Maire d'effectuer l'arrêté municipal.

#### **4° Révision du tarif du droit de stationnement pour taxi :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réviser le montant du droit de stationnement sur l'emplacement réservé aux taxis et ce annuellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'emplacement n°1 et dès sa création pour l'emplacement n°2.

### **5° Présentation du déploiement de la Fibre Optique sur la commune :**

Monsieur Mathian Noel présente au conseil municipal le déploiement de la Fibre Optique sur notre territoire dont la construction de réseaux est réalisée en 2 phases :

- Phase 1 (2013-2021) : avec le déploiement des artères principales, l'apport de la fibre aux grands sites économiques (zone d'activité) et les premiers déploiements FTTH (fibre jusqu'au foyer).
- Phase 2 (2021-2025) : avec l'objectif à atteindre de 100% des logements en FTTH (fibre jusqu'au foyer).

Pour la commune de Perrignier, le réseau FTTH sera déployé par l'implantation de 2 points de mutualisations (PM) qui permettent de réaliser l'interface entre l'artère principale du réseau et les artères secondaires raccordant les clients :

- PM 4808, route des Grandes Teppes
- PM 4433, 40 rue des Varchères

L'objectif d'une couverture totale est estimée entre 2023-2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

### **6° Tirage au sort des jurés d'Assises pour 2023 :**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de trois personnes inscrites sur les listes électorales de la commune. Ces personnes figureront sur une liste départementale préparatoire ; une seule sera ensuite retenue pour faire partie de la liste définitive des jurés susceptibles d'être appelés à siéger aux Assises en 2023.

### **7° Questions diverses:**

- Vote aux élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022 : bureau de vote ouvert de 8h00 à 18h00.
- 
- Fête de l'été le 9 juillet 2022 : concours de pétanque, jeux, feux d'artifice...repas à 18€ (cartes vendues à la Boulangerie FAVRE et Chez DAUDE). Pour plus d'informations, veuillez contacter **FESTI 2000 au 06.25.68.37.94.**